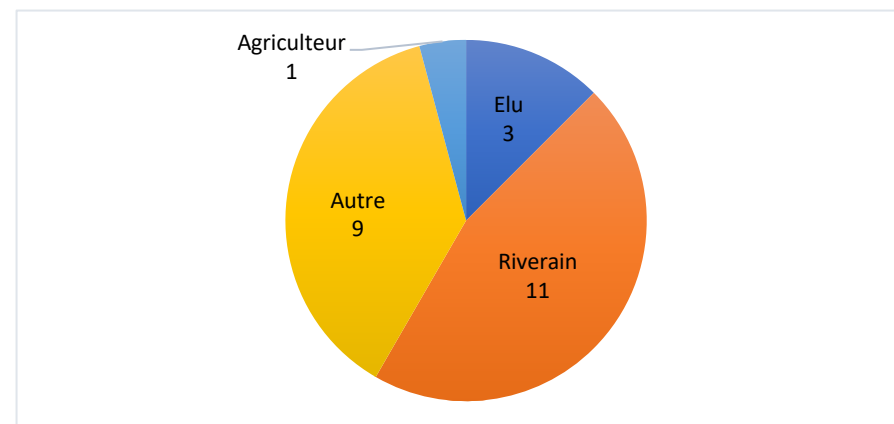


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE
POUR LE DEPARTEMENT DU NORD

- 24 CONTRIBUTEURS SOIT 2,45% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées.

Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
24/11/2020 05h11			Certaines propositions sont des obligations légales, c'est de la démagogie...	
25/11/2020 09h11		Il faudrait également informer les riverains de la richesse écologique que sont les abords des voies ferrées. Des informations en gare et dans les trains pourraient être envisagées. Il est à noter que la diffusion active des informations n'est pas un engagement total de la SNCF.	Les engagements ne sont pas assez vertueux. La connaissance des zones d'enjeux environnementaux et notamment sur la richesse floristique et faunistique devrait être un préalable au choix de l'intervention. L'utilisation du glyphosate après 2021 devrait être limité au stricte nécessaire et devrait faire l'objet de compensation avec une gestion naturelle de tronçon avec des enjeux écologiques et la gestion des EEE car les voies ferrées sont des lieux de dispersion des EEE. La prise en compte des conditions météorologiques et la conformité aux prescriptions d'utilisation des produits ne devraient pas être un engagement mais une obligation car l'engagement suppose une marge de non atteinte de l'objectif fixé.	

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
28/11/2020 07h11		Le desherbage thermique pourrait être mis en place à la place des traitements chimiques. Avec peut-être 2 passages à la place d 1 seul. A tester.		
29/11/2020 14h11		L'obligation d'informer les riverains avant traitement afin de prendre les dispositions nécessaires pour la réduction des risques sanitaires sur les populations locales. Fonder un collège de personnes compétentes amenés à travailler sur les solutions respectueuses de l'environnement afin de réduire l'utilisation de produit phytosanitaire.		
29/11/2020 17h11		L'information faite aux communes quant aux traitements effectués doit être mensuelle et non annuelle. Pour simplifier cette redescende d'information pourrait s'effectuer de la SNCF vers les départements, et charge aux départements de la redescendre vers les communes concernées.		
30/11/2020 15h11		Quid des lignes "abandonnées" pourquoi ne pas prévoir leur démantèlement		

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
19/12/2020 19h12	<p>Bien entendu, je souhaite que la SNCF renonce au plus vite au glyphosate. En même temps, utiliser un produit d'origine "naturelle" ne signifie pas pour autant utiliser un produit sans danger:</p> <p>L'acide pélargonique est une molécule dangereuse, il suffit de consulter les différentes Fiches de Données de Sécurité fournies par les fabricants de cette molécule pour s'en rendre compte. C'est une molécule corrosive qui provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves pouvant aller jusqu'à une perte de la vue ! Si inhalée elle peut provoquer des lésions des voies respiratoires. Il y a donc un danger pour les utilisateurs.</p> <p>Par ailleurs, les données écotoxicologiques, même si elles sont fragmentaires, indiquent une dangerosité vis à vis des écosystèmes aquatiques plus importante que celle du glyphosate (teste Daphnie : CE50 de 64 à 119 mg/l pour l'acide pélargonique contre 243mg/l pour le Roundup) ! L'acide pélargonique est d'ailleurs classé comme étant dangereux pour l'environnement par certains fournisseurs de l'Amérique de Nord. Dans les zones humides, nombreuses (et c'est le cas dans ma commune de Wasquehal) , comme sur les champs captants, l'usage de cet acide devrait être proscrit.</p> <p>Pourquoi la SNCF ne préfère-t-elle pas mettre en oeuvre les solutions mises en place en Allemagne ou en Suisse:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le désherbage par impulsion électrique en Allemagne ; - Le désherbage thermique vapeur à détection sur les voies seules en Suisse? <p>Par ailleurs, les buttes des voies ferrées constituent le plus souvent une "trame verte" introduisant une continuité écologique intéressante, et qui doit être préservée, en se contentant de procéder de temps en temps à des fauchages et de taille douce pour las arbres et arbustes. Ainsi, à Wasquehal, les abords de la voie sont composés des plantations typiques de zones humides : protégeons cette biodiversité en respectant le principe "Éviter, réduire, compenser".</p>			